

Affiché le

ID: 066-246600449-20200709-65\_20\_PAYSCHFOR-DE



65/2020

## D E L I B E R A T I O N du Conseil Communautaire

L'an **Deux Mille VINGT** le **9 JUILLET**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des

Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session

ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

Nombre de membres en exercice: **39** Nombre de membres présents : **37** 

Nombre de votants : 38

Date de convocation: 04/07/2020

OBJET: DESIGNATION DE DELEGUE AU PAYS
PYRENEES MEDITERRANEE – CHARTE
FORESTIERE

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux (articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) — TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) — AUSSEIL (Caixas) — CHINAUD (Calmeilles) — LEHOUSSINE (Camélas) — HUGE (Castelnou) — GABRIEL, DELGADO (Fourques) — BEZIAN (Llauro) — MAURAN (Montauriol) — GERICAULT (Oms) — DE MAURY (Ste Colombe) — XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) — BOUFFIL (Terrats) —OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIADÖRR (Thuir) — LESNE (Tordères) — THIRIET (Tresserre) — ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE

Procurations:

(Villemolaque)

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Monsieur Benjamin BATARD, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020 Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID: 066-246600449-20200709-65\_20\_PAYSCHFOR-DE

## <u>DESIGNATION DE DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES A LA</u> CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence facultative portant adhésion au Pays Pyrénées-Méditerranée,

Le Président **EXPOSE** que suite au renouvellement du Conseil de Communauté des Aspres, il y a lieu de désigner le représentant la Communauté de Communes des Aspres à la Charte Forestière de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Après appel à candidatures,

Il **PROPOSE** de désigner Monsieur Jérôme DE MAURY, délégué de la Communauté de Communes des Aspres au programme Charte Forestière de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de son Président Après en avoir valablement délibéré A l'unanimité des membres présents ou représentés,

<u>DESIGNE</u> Monsieur Jérôme DE MAURY, délégué de la Communauté de Communes des Aspres au programme Charte Forestière de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée.

**CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président

COM

René ØLIVE